

Genre et Histoire :
« féminisme séculier vs féminismes croyants »

Introduction :

Dominique Avon, directeur d'études, EPHE-PSL ; vice-directeur de l'Institut d'études de l'Islam et des sociétés du monde musulman, EHESS

Abderrazak Sayadi, professeur à la faculté des Lettres, des Arts et des Humanités, Université de la Manouba, Tunis, Tunisie

Intervenants :

Céline Béraud, sociologue, directrice d'études de l'Ehess

Leïla Tauil, enseignante à l'Université de Genève, chercheuse associée du centre interdisciplinaire d'études de l'Islam dans le monde contemporain (UCL)

Vincent Vilmain, maître de conférences à l'université du Mans

Introduction :

Les femmes qui s'engagent dans l'espace public en portant une marque confessionnelle font valoir une double cause, celle qui est liée à leur condition de femme dont elles veulent transformer certains termes, celle qui est déterminée par les représentants d'une religion dans un contexte donné. La première est systématiquement subordonnée à la seconde en cas de nécessité de choix. En 1901, des Lyonnaises créent la Ligue des Femmes Françaises qui leur permet de faire entendre leur voix, alors que les citoyennes ne bénéficient pas du droit de vote, mais d'abord de s'opposer à la politique anticléricale du Bloc des gauches. En 1907, en marge du VIII^e congrès sioniste à La Haye, des militantes sionistes prennent l'initiative de créer le Verband Jüdischer Frauen für Kulturarbeit in Pälästina, qui renforce leur place dans les activités philanthropiques, mais qui a pour objectif d'améliorer le sort des femmes juives en Palestine. À la fin des années 1970, des Iraniennes participent aux mobilisations contre la dictature du Shah en défendant le projet selon lequel la société idéale dépend de la bonne application de lois considérées comme islamiques.

Ces femmes mobilisées avec un marqueur religieux font valoir des particularités par rapport à leurs homologues qui œuvrent en faveur d'un féminisme sans qualificatif, privilégiant la « cause des femmes » sur toute autre. Ce qui distingue les deux ensembles, c'est que les premières limitent leur champ d'action à l'extérieur de deux domaines : le culte et la formation de ses ministres, où les responsabilités principales, sinon exclusives, sont exercées par des hommes ; le droit, lorsque celui-ci apparaît déterminé par des référents religieux. La représentation d'un tableau à deux entrées doit cependant être nuancée. D'abord, le féminisme séculier ne se présente pas sous la forme d'un front unifié, ni dans son idéologie ni dans sa pratique. Ensuite, les femmes des différents bords conduisent des actions communes, ponctuelles ou de longue durée. Enfin, la frontière qui délimite les deux champs principaux réservés aux hommes est à

la fois poreuse et mouvante, dans la mesure où la prise de parole au nom de la religion est aussi une manière de parler du « religieux ».

Existe-t-il un féminisme catholique ?

Par Céline Béraud

Il y aurait une sorte d'incompatibilité entre engagement féministe et engagement croyant. Ainsi, du côté des mouvements féministes, le catholicisme est volontiers perçu comme un monde religieux dans lequel règne un pouvoir masculin quasi exclusif. Ainsi, les femmes n'ont pas accès aux ministères ordonnés. Leur exclusion de la prêtrise a été confirmée en 1976, puis une nouvelle fois en 1988 par Jean-Paul II. Alors que l'Eglise anglicane ordonnait ses premières femmes prêtres, le pape a ajouté en 1994 qu'une telle position devait être « définitivement tenue ». Le catholicisme est en outre perçu comme s'opposant aux droits des femmes par sa condamnation de l'avortement et par sa désapprobation du recours à la contraception dans l'encyclique *Humanae Vitae* (1968). Du côté catholique, la perspective féministe peut apparaître comme trop subversive. Elle est volontiers dénoncée comme une mauvaise compréhension de l'égalité et souvent réduite à une volonté indue de prise de pouvoir.

Il faut cependant se garder d'une représentation figée et homogène du catholicisme.

Les travaux pionniers de l'historien Claude Langlois ont montré comment la vocation religieuse pouvait, au XIXe siècle, constituer pour les femmes congréganistes une forme d'émancipation paradoxale. Elle leur permettait d'abord d'échapper à un mariage arrangé et à un célibat stigmatisant. Elle leur a donné en outre l'occasion de prendre en charge des activités professionnelles qui les mettaient dans des positions d'autorité auxquelles elles n'avaient alors pas accès dans le reste de la société. Dans une perspective proche, l'historien Bruno Dumons et la politiste Magali Della Sudda ont montré comment des engagements féminins conservateurs, dans des ligues de femmes catholiques au début du XXe siècle, pouvaient constituer des formes d'émancipation. De plus, il est possible de porter la cause des femmes sans se revendiquer du féminisme, comme le firent des mouvements d'action catholique féminins.

Il existe aussi au sein du catholicisme des voix qui se sont fait entendre en faveur de l'égalité, et ce dès le moment de la première vague des féminismes à la fin du XIXe siècle comme l'a montré l'historienne Florence Rochefort. Des religieuses, comme Françoise Vandermeersch et Donna Singles, ont pris part à la seconde vague des féminismes en France. L'historien Anthony Favier considère que l'engagement de ces religieuses n'a rien d'un « acte de sédition » mais se situe au contraire dans la dynamique d'aggiornamento du concile de Vatican II. Ce fut aussi le cas de Femmes et Hommes en Eglise (FHE), groupe franco-belge fondé en 1970, dont l'objectif était de lutter contre le « sexisme clérical ». Au même moment, se constituait une théologie féministe catholique en Amérique du Nord. Mais ces travaux eurent peu d'échos dans le catholicisme français.

Le terme de féminisme, après une longue période de disqualification, est depuis quelques années mobilisé dans le catholicisme français. Il ne l'est pas seulement du côté de FHE (devenu FEHDLES) ou encore du Comité de la Jupe, fondé par Christine Pedotti et Anne Soupa en 2008 pour promouvoir une plus grande visibilité des femmes, en particulier dans la liturgie, et leur accès à certaines fonctions pastorales. La nébuleuse militante issue de la mobilisation contre le mariage pour tous a donné naissance à des collectifs de femmes et a permis la médiatisation de plusieurs personnalités. Leur attachement à une conception naturalisée et essentialisée des identités de genre semble les placer plutôt du côté des antiféminismes. Elles revendiquent pourtant elles aussi le terme « féminisme » tout en y adjoignant un préfixe ou un adjectif qualificatif puisqu'il s'agit d'un « féminisme intégral » ou d'un « alterféminisme ». Enfin, la révélation des scandales sexuels dans l'Eglise catholique, notamment ceux qui concernent les

viols de religieuses, provoquent des ébranlements dont il n'est pas encore possible de mesurer toutes les conséquences.

En conclusion, C. Béraud insiste sur deux points : la diversité des prises de position de femmes à l'intérieur de l'Eglise catholique ; la politisation croissante des questions de genre et de sexualité, qui favorise la polarisation des engagements.

Féminismes laïques, Féminismes séculiers et féminismes islamiques en contextes musulmans : le cas du Maghreb

Par Leïla Tauil

Les premiers mouvements féministes, laïques et séculiers, apparaissent dans le monde arabe au début du XXe siècle, dans des contextes de colonisation, pour revendiquer la libération des peuples et l'émancipation des femmes. Au moment des indépendances durant les années 1950-1960, des gouvernements autoritaires, adoptant une politique de modernisation sans démocratisation, s'établissent en sécularisant des pans entiers de leurs sociétés tout en contraignant la gent féminine à vivre un paradoxe, à savoir : une « égalité citoyenne » promulguée entre les sexes dans les Constitutions, dans l'espace public, et une inégalité légalisée sacralisée entérinée, dans l'espace privé, à travers l'adoption des Codes du statut personnel et de la famille issus de la chari'a (droit musulman), élaborée au IIIe/IXe siècle, qui légitime l'autorité maritale, la répudiation, la polygamie, l'inégalité successorale, etc. ; ces Codes sont contestés depuis des décennies par des mouvements féministes séculiers et laïques en terres d'islam jusqu'à ce jour. Au milieu des années 1990, le concept « féminisme islamique » apparaît dans le champ académique et met en lumière la présence de figures féminines universitaires qui revendiquent une égalité des sexes à partir d'une relecture féministe des textes scripturaires (Coran, hadîth).

La question qui se pose est la suivante : Quels sont les enjeux pour l'égalité des genres qui sous-tendent la mobilisation d'un même concept « égalité des sexes » à partir du postulat de l'exclusivité ou de la primauté du référentiel universel des droits humains, brandi par des féministes laïques et séculières, et du primat du référentiel islamique revendiqué par des féministes islamiques ?

Pour apporter des éléments de réponse à ce questionnement, les postures des féministes laïques, séculières et islamiques face aux Codes du statut personnel et de la famille seront analysées en les délimitant au cas de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Féminismes juifs ?

Par Vincent Vilmain

La situation particulière du judaïsme, entre communauté et confession, n'est pas sans provoquer plusieurs ambiguïtés autour de la frontière séparant un féminisme « séculier » d'un féminisme « religieux ». Ainsi, de nombreuses femmes juives sont impliquées dans les grands moments féministes – que ce soit à la fin du XIXe siècle ou dans les années 1970. Or, si l'appartenance religieuse ou communautaire est loin d'être systématiquement invoquée pour justifier de cet engagement, elle peut apparaître autour d'un discours classique de réparation des injustices du monde. Parallèlement émerge, à partir du milieu du XIXe siècle, un féminisme juif au sens où il est plus spécifiquement pensé pour remettre en question la place traditionnellement réservée aux femmes dans le judaïsme que ce soit dans le culte à proprement parler ou dans la gestion des questions matrimoniales qui reste généralement dévolue aux communautés juives, y compris dans un contexte de sécularisation. Si les enjeux peuvent sembler différents, ces féminismes ont néanmoins su dialoguer tout comme des échanges ont pu émerger, autour de

problématiques similaires, entre féministes religieuses : juives, chrétiennes et même aujourd'hui musulmanes.